

ENGAGEMENTS SUR PLACE

Dorénavant, les règlements des engagements sur place et Cartes à la Journée pour les épreuves des catégories concernées, seront pris en charge par le club organisateur du jour. Le corps arbitral devra néanmoins toujours joindre au dossier d'homologation des épreuves, la liste complète des engagés sur place pour une parfaite information des services comptables régionaux.

Cette modification est applicable dès nos prochaines organisations.

Le vice-président délégué

Claude CRAMETE